

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30 Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard

PRÉSENCES:

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

	-				
Cette séance est tenu 19)	e conforméme -	ent aux disposition	ns de la Loi sur le	s cités et villes (L.R.Q. chap	itre C
10 - Ouverture de la s	séance				
Le président déclare la	a séance ouve	erte à 19 h 30.			
	-				
CA18 28 280					
Adoption de l'ordre d	du jour de la s	séance du conse	eil d'arrondissem	nent	
II est proposé par Ro	obert SAMOSZ	ZEWSKI			
appuyé par Ch	nristian LARO	CQUE			
Et résolu :					
D'adopter l'ordre du jo Geneviève du lundi 5 ı	our de la séanc novembre 201	ce ordinaire du co 18.	nseil d'arrondisse	ement de L'Île-Bizard – Saint	:e-
ADOPTÉE À L'UNANI	IMITÉ.				
10.02					
	_				

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 33

- Monsieur Ken Lyons Il adresse des remerciements pour la réparation du stationnement de l'église (Paroisse Sainte-Geneviève) Monsieur Marcel Parisé

Il se plaint d'une maison en construction depuis des années sur le boulevard Gouin ouest (15 053). Il demande un suivi dans ce dossier.

- Madame Lapointe

Elle souhaiterait davantage de surveillance policière dans l'arrondissement, elle note plusieurs infractions liées au code de la route.

Le commandant du poste de quartier 3 se présente, monsieur Patrice Bigras, il est accompagné de l'agent Khobee Gibson. Le poste de quartier est à pied d'œuvre pour effectuer un blitz de visibilité (arrêts obligatoires). Aussi, ils feront une campagne de prévention dans le journal local pour sensibiliser les citoyens.

- Monsieur Marc-André Nault

Il est satisfait de la mise en place de plusieurs mesures d'atténuation dans son secteur (rue Laberge) mais des problèmes de circulation demeurent aux abords de l'école Jonathan-Wilson.

Madame Manon

Elle souhaiterait que les déplacements vers l'école Jonathan-Wilson se fassent davantage à pied.

L'agent Khobee Gibson fait un retour sur les actions effectuées par le SPVM au cours du mois dernier.

- Messieurs Nicholas Gayrard et Philippe Weissberger Ils adressent des remerciements aux citoyens et élus qui étaient présents lors du nettoyage des berges. Ils formulent diverses recommandations visant à réduire le nombre de déchets le long des berges.
- Monsieur Guillaume Côté Il demande l'état d'avancement des travaux au parc-nature.
- Madame Carole Pinto

Elle demande quand aura lieu le début des travaux du nouveau pont de L'Île-Bizard. Elle souhaite avoir davantage d'informations concernant le prolongement de l'autoroute 440. Elle demande s'il existe une politique de la ville concernant les maisons abandonnées.

Fin : 20 h 14		

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 14

Madame Suzanne Marceau demande si l'arrondissement ne profiterait pas d'une nouveauté dans l'application mobile *Montréal – services aux citoyens* concernant le déneigement pour se joindre aux autres arrondissements.

Fin: 20 n 17	

CA18 28 281

Adoption des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 1er octobre 2018;
- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève du lundi 1er octobre 2018;
- D'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique pour le projet de règlement CA28 0024-8 du lundi 1er octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1182714039			

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 17 septembre 2018;
- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités du mercredi 19 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1182714040

CA18 28 283

Déclaration visant à souligner le 100e anniversaire de naissance, le 24 octobre 2018, de Madame Enid Campbell, résidente de Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De souligner le 100e anniversaire de naissance, le 24 octobre 2018, de Madame Enid Campbell, résidente de Sainte-Geneviève.

Les élus profitent de l'occasion pour lui transmettre leurs félicitations et lui souhaiter un bel anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1187808017

CA18 28 284

Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 917, au 14, croissant Barabé, d'une superficie de 1 123.80 m2, dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 917, au 14, croissant Barabé, d'une superficie de 1 123,80m², dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017 et entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.	
20.01 1183294009	

Octroi d'un soutien financier de 6 448 \$ à l'organisme Action Jeunesse de l'Ouest de l'Île (AJOI) dans le cadre de l'édition 2018 du programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal -MIDI-VILLE (2018-2021) afin d'assurer les services d'un travailleur de milieu auprès des jeunes à risque et/ou en difficulté de l'Ouest de l'Île de Montréal et ainsi prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il est proposé par Yves SARAULT appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

- D'approuver la demande de soutien financier de 6 448 \$ dans le cadre du Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) 2018 pour les jeunes de 12 à 30 ans afin d'offrir un programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de l'Ouest de l'île à risque et/ou en difficulté par le biais du projet intitulé «*Travailleur de milieu*», pour l'année 2018-2019;
- D'approuver un projet de convention à cet effet et autoriser le maire d'arrondissement, Monsieur Normand Marinacci à signer la convention au nom de la Ville;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.	
30.01 1184894003	

CA18 28 286

Statuer sur une requête à l'effet de rembourser l'honoraire professionnel pour la réalisation des modifications apportées au plan original d'agrandissement à la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1623, chemin Bord-du-Lac composé du lot no 4 590 448 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver la requête de Monsieur Michel Légaré à l'effet que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève rembourse les frais d'honoraires professionnels de 2885,87\$ à Henri Cleinge, architecte, pour la réalisation des modifications apportées au plan original du projet no 487-17 de son projet d'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1623, chemin Bord-du-Lac composé du lot no 4 590 448, dans laquelle le nom de Michel Légaré et Henri Cleinge, architecte, soit inscrit au chèque de remboursement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.		
30.02 1187905074		

Affecter un montant de 12 707,84 \$ net (après ristourne) en provenance des surplus du golf pour le paiement des dépenses reliées à l'organisation du tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 5 octobre 2018.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'affecter un montant de 12 707,84 \$ net (après ristourne) en provenance des surplus du golf de l'arrondissement pour le paiement des dépenses reliées à l'organisation du tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 5 octobre 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.	
30.03 1184894004	

CA18 28 288

Procédure d'adoption du règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) - numéro CA28 0057

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé " **RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019)** - Règlement CA28 0057 ", lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

10.01 1182714043		

CA18 28 289

Procédure d'adoption du Règlement modifiant le règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA01 0006-04-1)

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé " RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD - SAINTE-GENEVIÈVE - Règlement CA01 0006-04-1 ", lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1182714045		

CA18 28 290

Règlement numéro CA28 0023-22 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier une définition sur le bâtiment contigu et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone R1-291 sur la distance minimales aux terrasses, les balcons, les galeries et les perrons en cour arrière.

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-22 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier une définition sur le bâtiment contigu et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone R1-291 sur la distance minimales aux terrasses, les balcons, les galeries et les perrons en cour

arrière et sur la distance minimale des équipements accessoires a été donné le 1er octobre 2018 et le premier projet adopté lors de cette séance;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement retire la modification relative sur la distance minimale des équipements accessoires afin de traiter et revoir les dispositions dans un règlement distinct;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 novembre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 17 octobre 2018;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-22 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement CA28 0023-22 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier une définition sur le bâtiment contigu et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone R1-291 sur la distance minimales aux terrasses, les balcons, les galeries et les perrons en cour arrière.

ADOPTEE A L'UNANIMITE.	
40.03 1187905060	

CA18 28 291

Procédure d'adoption du Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 - Règlement numéro CA28 0056

VU l'avis de motion donné du Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 (CA28 0056) à la séance du conseil d'arrondissement du 1er octobre 2018 par sa résolution CA18 28 263:

VU le dépôt du projet de règlement intitulé "Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019" à la séance du conseil d'arrondissement du 1er octobre 2018 par sa résolution CA18 28 263;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé "RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019" - Règlement CA28 0056.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.	
40.04 1182714034	

Règlement numéro CA28 0024-8 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'introduire la structure contiguë et les dimensions minimales prescrites destinées à un lot à la zone R1-291 au tableau de l'article 13 faisant partie intégrante du règlement de lotissement no CA28 0024.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0024-8 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'introduire la structure contiguë et les dimensions minimales prescrites destinées à un lot à la zone R1-291 au tableau de l'article 13 a été donné le 4 septembre 2018 et le premier projet adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 1er octobre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 1er octobre 2018:

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0024-8 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le règlement modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'introduire la structure contiguë et les dimensions minimales prescrites destinées à un lot à la zone R1-291 au tableau de l'article 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.		
40.05 1187905059		

CA18 28 293

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire agricole destiné à l'élevage de poules à l'adresse sise au 1530, chemin Bord-du-Lac composé du lot no 4 590 359 du cadastre du Québec.

Il est proposé par	Christian LAROCQUE
appuyé par	Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la construction d'un bâtiment accessoire agricole à l'adresse sise au 1530, chemin Bord-du-Lac composé du lot no 4 590 359 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.	
40.06 1187905071	
_	

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'un élément extérieur visible de la voie publique de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1231, rue Théoret, sur le lot 4 589 636 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la rénovation d'un élément extérieur visible de la voie publique de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1231, rue Théoret, sur le lot 4 589 636 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1187905072

CA18 28 295

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement d'un panneau d'une enseigne commerciale apposée sur l'enseigne détachée sur socle à l'adresse sise au 255, boulevard Chevremont, sur le lot 4 295 843 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De refuser, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., à l'effet de remplacer un panneau d'une enseigne commerciale apposée sur l'enseigne détachée sur socle de la propriété sise au 255, boulevard Chevremont, sur le lot 4 295 843 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1187905073

CA18 28 296

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer un parement extérieur autre que celui autorisé au projet d'agrandissement résolution no CA18 28 119 de la résidence unifamiliale isolée située au 183, rue Beauchemin composée du lot no 4 297 845 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver l'option 1 déposée par le requérant, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, de proposer un parement extérieur autre que celui autorisé au projet d'agrandissement de la résolution no CA18 28 119 à l'effet de conserver une partie du parement extérieur existant en agrégat et de remplacer une partie du parement extérieur par un fibrociment de type James Hardy à la résidence unifamiliale isolée située au 183, rue Beauchemin composée du lot no 4 297 845 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.	
40.09 1187905070	

CA18 28 297

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 910, 3e Avenue, sur les lots no 5 202 791 et 5 202 792 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 910, 3^e Avenue, sur les lots no 5 202 791 et 5 202 792 du cadastre du Québec sous condition :

- Que la hauteur soit réduite de 0,305 mètres (1') la hauteur totale du bâtiment principal au plan de construction no 834 réalisé par Plans Design en date de mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.		
40.10 1187905069		

CA18 28 298

Accepter le projet de Monsieur Denis Guzzi à l'effet de planter deux arbres (1 tilleul et 1 érable) sur la propriété de la Ville de Montréal composé des lots no 4 296 152 et 4 299 380 à l'arrière de ses propriétés situées aux adresses sise au 456, rue Blaise composée du lot no 4 296 148 du cadastre du Québec et 408, rue Charles-Renaud composée du lot no 4 296 450 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, le projet de Monsieur Denis Guzzi à l'effet de planter deux arbres (1 tilleul et 1 érable) sur la propriété de la Ville de Montréal composé des lots no 4 296 152 et 4 299 380 à l'arrière de ses propriétés situées aux adresses sise au 456, rue Blaise composée du lot no 4 296 148 du cadastre du Québec et 408, rue Charles-Renaud composée du lot no 4 296 450 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1187905076

CA18 28 299

Accepter le plan projet de lotissement no D1714dg_1, minute 6051, réalisé par l'arpenteur-géomètre Alain Croteau en date du 22 mai 2018 visant à réaliser le projet immobilier Village de L'Île phase 4, composé des lots no 6 252 598 à 6 252 647 et 6 257 643 du cadastre du Québec (Rue Fers-de-Lys) d'une superficie totale de 43 464 mètres carrés, dont le lot no 6 252 646 du cadastre du Québec d'une superficie de 4346,6 mètres carrés sera cédé à une fin de cession de parc en vertu du règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055). Accepter également la cession gratuite des lots supplémentaires 6 252 647 et 6 257 643 à des fins de parcs.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), la cession gratuite du lot 6 252 646 du cadastre du Québec d'une superficie de 4346,6 mètres carrés correspondant à 10% de la superficie totale du projet Village de L'Île phase 4 composé des lots 6 252 598 à 6 252 647 et 6 257 643 du cadastre du Québec. Accepter également la cession gratuite des lots supplémentaires 6 252 647 et 6 257 643 à des fins de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.	
40.12 1187905075	

CA18 28 300

Approuver la modification à la structure organisationnelle de la direction de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. De procéder à l'abolition du poste de directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe (poste #60631, emploi # 105080), de la Direction des services administratifs et des communications avec les citoyens, et ce à compter du 5 novembre 2018.

ATTENDU que par la résolution CA14 28 0156 adoptée le 2 juin 2014 l'arrondissement créait de façon temporaire le poste de Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe;

ATTENDU que, tel qu'il appert du sommaire décisionnel # 1146039003, la création de ce poste était justifiée en raison d'un exercice de réflexion et d'optimisation des activités de l'arrondissement avant de procéder à la nomination d'un directeur d'arrondissement;

ATTENDU que par cette même résolution le conseil d'arrondissement a nommé le titulaire du poste de façon temporaire et que ce poste est vacant depuis le 6 octobre 2014;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'abolir le poste de Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe, de la Direction des services administratifs et des communications avec les citoyens, et ce à compter du 5 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1184066010

Ságnag ardinaira du gangail d'arrandiagament du lundi 5 navembre 2019 à 10 h 20
Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30
CA18 28 301
Approuver la fin de mandat de la directrice d'arrondissement en vertu de l'article 5.2 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal en date du 5 novembre 2018.
ATTENDU que par la résolution CA 14 28 0266 adoptée le 6 octobre 2014 Mme Nancy Bergeron a été nommée au poste de directrice d'arrondissement par intérim;
ATTENDU que l'arrondissement a entamé un processus en vue de combler de façon permanente le poste de directeur d'arrondissement et que ce processus est sur le point d'être complété;
ATTENDU que Mme Nancy Bergeron n'a pas déposé sa candidature et que son maintien dans les fonctions de directrice d'arrondissement n'est pas requis dans les circonstances;
Il est proposé par Christian LAROCQUE
appuyé par Robert SAMOSZEWSKI
Et résolu :
D'approuver la fin de mandat de la directrice d'arrondissement par intérim, Mme Nancy Bergeron, en vertu de l'article 5.2 des <i>Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal</i> en date du 5 novembre 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
50.02 1184066009
CA18 28 302
Désignation d'un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Il est proposé par Christian LAROCQUE
appuyé par Yves SARAULT
Et résolu :
De désigner monsieur le conseiller Robert Samoszewski comme maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les mois de novembre et décembre 2018 et janvier 2019.

51.01 1182714041	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.		
	51.01 1182714041		

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande Octobre 2018;
- Liste des bons de commande approuvés Octobre 2018;
- Suivi budgétaire dépenses Octobre 2018;
- Suivi budgétaire revenus Octobre 2018;
- Virements budgétaires Octobre 2018-;
- Virements PTI Octobre 2018;
- $\cdot \ \text{Liste des permis \'emis} \text{occupation} \text{Octobre 2018};$
- Liste des permis émis construction Octobre 2018;
 Liste des permis émis lotissement Octobre 2018.

60.01

CA18 28 303

Dépôt d'un procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement substitut

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement substitut et du règlement CA28 0024-7 corrigé.

60.02 1182714042

La conseillère, Mme Suzanne Marceau présente une motion visant à modifier le règlement CA28 0017 afin d'interdire la consommation de cannabis dans les lieux publics. Cette motion n'est appuyée par aucun conseiller par conséquent elle n'est pas adoptée.

65.01 1182714046

Période de questions du public

Début : 20 h 47

- Monsieur Marc-André Nault Il souhaiterait que la réglementation soit plus forte concernant l'usage du cannabis.
- Madame Monique Lévesque

Elle demande les actions qui peuvent être prises pour empêcher les revendeurs de drogue de rester aux abords des écoles.

Fin: 20 h 54

70.01

CA18 28 304

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 novembre 2018, à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.	
70.02	
Monsieur le maire d'arrondissement déclare do au présent procès-verbal en y apposant sa sign	onner son assentiment à toutes les résolutions contenues nature.
Normand MARINACCI Maire d'arrondissement	Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement substitut
	

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2018.